



LE DISPOSITIF LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS  
TERRITOIRE DE BELFORT



# Cahier des charges DLA 90

## Appel à prestataires **Accompagnement collectif**

**Stratégie de communication : comment  
rendre visible son association de manière  
efficace ?**

---

Accompagnement collectif proposé et financé par le DLA 90 porté par la MIFE  
Fev 2024



Cofinancé  
par l'Union  
européenne



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE





## PREAMBULE

Dans le cadre du soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois sur le Territoire de Belfort, le Dispositif Local d'Accompagnement, porté par la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi, a reçu pour mission de favoriser la consolidation économique des structures du territoire développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

A cette fin, le DLA souhaite apporter un soutien technique additionnel aux associations intervenant dans le département en leur proposant une session d'accompagnement collectif sur un thème pouvant intéresser plusieurs structures d'un même secteur d'activité ou confrontées à un même type de difficultés, afin de favoriser une dynamique de mutualisation et de réflexion commune. L'accompagnement sera réalisé par un consultant spécialisé choisi sur la base de propositions détaillées demandées à au moins 3 cabinets compétents.

Les propositions de réponse à cet appel d'offres devront être adressées par voie électronique à l'attention de la chargée de mission du DLA (contact ci-dessous) **avant le lundi 18 mars 2024 à 12h au plus tard**. Le choix du prestataire retenu se fera dans les 15 jours maximum à compter de la date de fin de l'appel d'offre.

**MIFE – DLA 90**

**Gaëlle Mougel – Chargée de mission DLA 90**

**06 13 94 00 73**

**[gaille.mougel@mife90.org](mailto:gaille.mougel@mife90.org)**

## ELEMENTS DE CONTEXTE

Depuis quelques années, l'augmentation des attentes des collectivités territoriales dans un contexte budgétaire contraint, l'arrêt des contrats aidés et la raréfaction des financements publics, **fragilisent les situations économiques des structures associatives et réinterrogent leur modèle économique**. Ainsi pour un grand nombre de structures, **valoriser leurs initiatives au quotidien et communiquer deviennent des enjeux pour garantir leur pérennité et leur développement**.

Faire connaître ses activités auprès du grand public, recruter des bénévoles, mobiliser ses adhérents, collecter des fonds, se faire connaître auprès d'autres associations, de partenaires/mécènes potentiels... Les raisons de communiquer sont multiples et diverses selon les activités associatives, mais **l'objectif est identique pour chaque structure, gagner en visibilité !**

Bien souvent, la communication des structures de l'ESS n'est pas à la hauteur de ce qu'elles sont. Visuels obsolètes, message mal énoncé, cible non définie, site Internet surchargé, etc. Et dans ces cas-là, la communication peut brouiller l'image de l'association et avoir l'effet inverse de celui escompté.

Face au contexte d'après crise sanitaire, d'inflation et de développement des outils numériques, les enjeux liés à la communication et à la valorisation des activités des structures de l'ESS se sont décuplés et les structures de l'ESS sont poussées à évoluer dans leurs pratiques. Les associations employeuses du 90 ne sont pas épargnées.

**Suite à l'identification du besoin territorial d'outiller les structures de l'ESS sur cette thématique, le DLA du Territoire de Belfort souhaite donc mettre en place un accompagnement collectif sur la stratégie de communication : comment rendre visible son association de manière efficace ?**

Le DLA 90 propose ainsi ce cahier des charges afin de trouver un **prestataire externe à même de réaliser un accompagnement** pour dirigeants de petites et moyennes associations employeuses du département de différents secteurs d'activité qui auraient des **besoins d'appui dans le domaine de la communication**.



## PUBLIC CIBLE

Administrateurs ou salariés de petites et moyennes associations employeuses du Territoire de Belfort (plusieurs personnes par structure peuvent s'inscrire).

Il est prévu une base de 6 structures participantes pour cet accompagnement. (Le nombre d'inscrits pourra évoluer en fonction du besoin)

## OBJECTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement a pour objectif de permettre aux structures participantes de mieux appréhender les enjeux de la communication au service du projet associatif et de leur activité :

- Prendre conscience et s'approprier le rôle et les enjeux de la communication et de la valorisation de leurs activités
- Prendre du recul sur la communication de leur structure : regard critique sur la mise en œuvre actuelle de la communication, faire le point sur leur situation par rapport à l'utilisation des outils du numérique...
- Maîtriser le processus de construction d'une stratégie de communication adaptée au regard des ressources à disposition et y associer les outils de communication adaptés
- Définir les actions à valoriser, le contenu ainsi que la ou les cibles (financeurs, partenaires, adhérents, grand public, etc.) pour une meilleure visibilité sur leur secteur ou leur territoire
- Echanger sur leurs pratiques et expériences dans ce domaine.

### Résultats attendus :

Grâce à cet atelier, les structures participantes devront être en capacité de mettre en œuvre, au sein de leur organisation, une stratégie de communication claire et efficace.

## CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

### **1.1. Temps individuel préparatoire en amont de l'atelier collectif : 0,5 jour**

En amont du temps collectif, le consultant(e) prendra contact avec l'ensemble des structures participantes afin d'évaluer précisément leurs besoins et de construire les journées d'accompagnement collectif au plus juste (réalisation d'un rapide pré-diagnostic/questionnaire/état des lieux/attentes).



## 1.2. Temps collectif : 2 jours

### ➤ Echanges autour des besoins et questionnements communs

### ➤ Appréhender les enjeux clés de la communication

- Transmission des « fondamentaux » de la communication : objectifs, cibles, temporalité, canaux, ressources nécessaires, intérêt de la formalisation d'une stratégie de communication au service du projet...

- Se poser les bonnes questions pour établir sa stratégie de communication : en comprendre les différentes étapes, les outils et canaux de communication adaptés en fonction des projets (moyens financiers et humains disponibles souvent réduits).

- Focus sur la communication numérique : pourquoi et comment utiliser les outils à disposition sur internet ? Quels enjeux sur les réseaux sociaux ? ...

### ➤ Savoir où en est ma structure et définir une méthodologie pour élaborer une stratégie de communication efficace et adapté à son projet

- Être en capacité d'identifier ses besoins et apporter un regard critique sur ses pratiques actuelles

- Connaître son environnement : dans quel contexte communiquer ?

- Comment inscrire sa stratégie de communication dans l'écosystème ?

- Définir ses objectifs de communication : quelles retombées attendues ?

- Repérer les actions prioritaires à valoriser

- Repérer et prioriser les cibles (habitants, bénévoles, élus, institutions, partenaires...) en fonction de ses besoins, objectifs définis, et formaliser les messages à véhiculer en fonction des cibles

- Choisir les canaux de communication les plus pertinents

- Identifier les personnes ressource en interne et les ressources à aller chercher en externe

- Définir un plan d'action : quelles actions concrètes mettre en place ?

- Prévoir des indicateurs d'évaluation de la stratégie (logique d'amélioration continue)

- Savoir gérer son budget de communication

- ...

**Les notions abordées doivent être adaptables dans des petites structures qui n'ont pas forcément d'expertise dans ce domaine.**

## 1.3. Suivi individuel (1 journée/structure inscrite)

Le travail réalisé par les structures en atelier collectif sera suivi d'un accompagnement individuel animé par le consultant(e), afin de permettre à la structure d'avoir des préconisations personnalisées quant à la mise en place d'actions / outils (ex : partage et sensibilisation auprès d'autres membres de la



structure, réalisation d'un auto-diagnostic avec l'appui du/de la consultant(e), aide à la conception d'un plan d'action, appui spécifiques des salariés et bénévoles en charge de la communication...).

Cet accompagnement individuel sera organisé rapidement après le temps collectif (dans le délai prévu par la convention) et pourra être fractionné en demi-journée. Si une des structures inscrites ne parvenaient pas à planifier cette journée supplémentaire (pour des raisons diverses), la journée serait alors reportée sur une autre structure participante au temps collectif.

## DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT

- **0,5 jour** de préparation amont (de prise de contact avec les associations inscrites pour étudier leur besoin)
- **2 jours** d'accompagnement collectif
- **6 journées** d'accompagnement individuel maximum à répartir en fonction des besoins de chaque structure participante (sur la base de 6 structures participantes par session)

## LIEUX ET DATES DE L'INTERVENTION

- **Lieux** : dans les locaux de la MIFE pour les temps collectifs et dans les locaux des structures pour les journées individuelles.
- **Dates** : les 2 journées collectifs devront se dérouler avant le 15/07/2024 et les journées individuelles au plus tard avant le 30/09/2024.

## METHODOLOGIE

Au-delà de l'apport de compétences et de références pratiques, cet accompagnement devra permettre à chaque structure de travailler ses propres problématiques avec l'appui du consultant(e).

Le consultant(e) devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base de cas concrets des structures participantes.

La prestation demandée ne s'apparente pas à une formation mais à un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

## COUT DE L'INTERVENTION

**1 100 € TTC par jour (temps collectifs et individuels)**

**Soit un budget global maximal de 9 350 € TTC**

(sur une base de 6 structures participantes et 8,5 jours d'accompagnement)

Le prix doit comprendre l'ensemble des coûts externes. Les propositions s'entendront en euros TTC ou nets de taxe. (Frais de mission, déplacements, de préparation et de restitution inclus)



## COMPETENCES ATTENDUES / SELECTION DU PRESTATAIRE

### **Compétences recherchées :**

Les domaines de compétences requis pour cette intervention sont :

- Une bonne connaissance du milieu associatif et des structures de l'économie sociale et solidaire
- Des compétences en communication avérées
- Une expérience de l'appui aux acteurs associatifs employeurs est indispensable ainsi qu'une pratique du diagnostic collectif et de l'animation de sessions d'appui-conseil collectives.

Le prestataire devra fournir un compte-rendu écrit synthétique de l'action à chaque fin de journée d'accompagnement, qui sera présenté à la chargée de mission DLA.

Le prestataire doit fournir une proposition écrite présentant les éléments suivants :

- Présentation de la compréhension des enjeux par le consultant
- Contenu de chaque journée d'accompagnement
- Démarche et méthodologie mises en œuvre
- Outils utilisés
- Livrables de l'accompagnement
- Calendrier d'intervention précisant la décomposition des journées d'intervention
- Proposition financière (Coût de l'intervention en unité forfaitaire jour comprenant la préparation, les déplacements, la rédaction du rapport final et la présentation de la restitution au DLA)
- CV du ou des consultants
- Références du ou des consultants en matière de conseil aux structures de l'ESS et plus spécifiquement en matière d'accompagnement dans le cadre du DLA
- Respect des modalités administratives de mises en œuvre de la prestation.

Ces éléments constituent les critères de sélection des offres.

L'évaluation des réponses permettant de sélectionner le prestataire habilité à réaliser les prestations tiendra compte de son expérience et des critères techniques et financiers suivants :

- Adéquation de la prestation proposée par rapport à la demande
- Pertinence de la méthodologie d'accompagnement proposée
- Expérience en accompagnement de ce type de structure
- Coût et durée détaillés de la prestation au regard des objectifs définis

Le prestataire peut contacter le DLA par mail ou téléphone s'il souhaite échanger de façon plus détaillée sur le présent cahier des charges. La chargée de mission s'engage à le/la rappeler pour en échanger de vive voix dans les plus brefs délais.



## CONVENTIONS ET BILANS

Une fois le prestataire informé que le DLA l'a retenu, une convention sera signée entre l'organisme retenu et la MIFE DLA 90 définissant le contenu et les modalités techniques.

Le prestataire, en se positionnant sur l'appel à compétences ci-dessus prend note des éléments administratifs de suivi dont il devra faire retour au DLA à la clôture de la mission, à savoir :

- Fournir les outils produits lors de l'accompagnement (pour exemple : support d'intervention, modèles de documents ou d'outils, cas pratiques proposés, etc.)
- Etablir les outils de suivi et de restitution de l'accompagnement ainsi qu'une grille d'évaluation de l'atelier par les participants
- Le prestataire devra s'assurer pour chaque demi-journée d'intervention, **de la justification de présence des participants** (sur les temps collectifs et individuels) à l'aide de fiche d'émargement (trame fournis en amont par le DLA 90) **qui seront transmise au DLA 90 en fin d'accompagnement avec le bilan final**. Il devra également intégrer sur chaque document échangé lors de l'accompagnement, **les logos des partenaires financeurs**.
- Formaliser un rapport final **comportant les logos des financeurs de la mission et notamment la participation du FSE +**. Le bilan fourni de la mission apportera des précisions sur le déroulement de la mission et rendra compte des modalités de l'intervention et de ses résultats, des points de blocage ou des difficultés éventuellement rencontrés.

La mission sera évaluée au moyen d'indicateurs tels que le respect du cahier des charges, des délais, la disponibilité, l'adaptabilité, la qualité du contact et des échanges, des résultats obtenus notamment en terme du degré d'appropriation par la structure, le réalisme des préconisations... Des points d'étapes pourront être demandés sous forme téléphonique ou mail.